

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 940)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par

M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« le mois »

les mots :

« la semaine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est inutile de rallonger les délais de publication à l'heure où la transmission électronique sécurisée se généralise au sein de l'administration française .